

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix-sept février deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH  <b>Absents :</b> Pascale MILLOT, Jean Pierre COMBLET, et Valérie CHANUT  <b>Pouvoirs :</b> Pascale MILLOT (pouvoir donné à Elyane CLOP), et Valérie CHANUT (pouvoir donné à Adeline FILLOT)  <b>Secrétaire de séance :</b> Françoise ROUBIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-016  
SEANCE DU 23/02/2023**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
SOUTIEN DES POPULATIONS DE TURQUIE ET DE SYRIE TOUCHÉES PAR LES SÉISMES**

Madame le Maire fait état d'un communiqué de l'AMF, Association des maires de France,

« Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, survenus le 06/02/2023, et faisant état de plus de 40 000 personnes qui ont perdu la vie, l'AMF exprime toute sa solidarité envers les populations touchées. Elle soutient les actions humanitaires sur le terrain, et notamment les opérations de l'ONG française ACTED, dont elle est partenaire et qui est présente dans la région. Ces opérations visent à apporter une aide humanitaire d'urgence dans les deux pays, par la provision de repas chauds, d'eau et de kits d'abris d'urgence, et en Syrie par l'approvisionnement en eau et en électricité.

L'AMF tient à relayer l'ouverture du FACECO « Turquie – Syrie », le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, l'AMF invite les communes et intercommunalités qui le souhaitent à apporter une contribution à ces opérations et à participer à l'élan national de solidarité. »

**Le conseil municipal,  
Madame Catherine STARON, Maire, entendue  
A l'unanimité des membres présents et représentés  
SE PRONONCE FAVORABLEMENT**

- sur l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 500€ ( cinq cent euros) au profit du FACECO « Turquie – Syrie », le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le  Le Maire, Catherine STARON	 	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,  Le Maire, Catherine STARON	  <small>Accusé de réception en préfecture 069-216902684-20230223-2023-016-DE Date de télétransmission : 27/02/2023 Date de réception préfecture : 27/02/2023</small>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------